Table des matières

Billet du directeur p. 2

Répartition géographique des lieux d'enseignement p. 3

Rentrée, horaires et organisation des classes des cycles initial et primaires p. 4

Organisation des classes des cycles initial et primaires p. 5

Directives de l'établissement p. 6

Adresses utiles p. 12

Vacances p. 12

Renseignements divers p. 13

Page récapitulative à imprimer p. 14

Billet du directeur

A l'aide du manuel d'instruction, une dame travailla pendant des heures à assembler un nouvel appareil compliqué qu'elle avait récemment acheté. Finalement, elle abandonna et laissa les pièces sur la table.
Imaginez sa surprise quand elle revint quelques heures plus tard de trouver la machine montée par la bonne et fonctionnant parfaitement.
« Comment diable avez-vous réussi à faire ça ? » s'exclama-t-elle.
« Ben, Madame, quand on ne sait pas lire, on est bien obligé de se servir de sa tête » répondit la servante en toute sérénité.

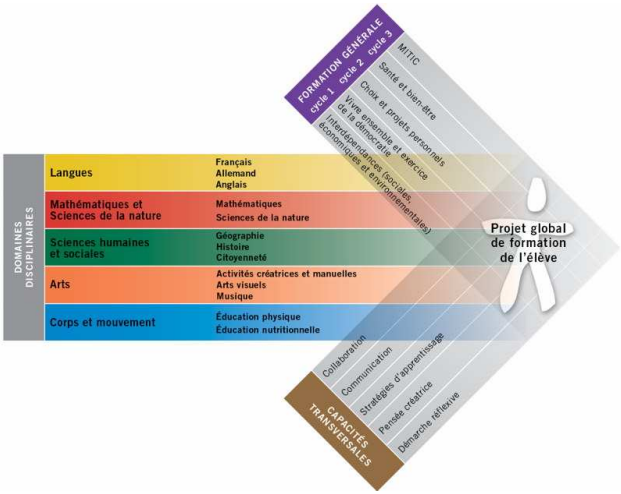

A l'école on apprend à lire, à écrire, à compter et tout plein d'autres choses très variées. Apprendre, développer une solide culture générale, c'est essentiel, mais cela ne suffit pas, il faut aussi savoir « se servir de sa tête ».
A partir de cette rentrée 2012, l'enseignement dans l'école vaudoise sera basé sur un nouveau plan d'étude dont l'esprit est résumé par la flèche* ci-dessus. La « tige » est constituée des matières à maîtriser, tandis que les deux parties de la pointe illustrent la formation générale et les capacités transversales. Le projet est bien de rassembler le *savoir lire* de la dame et le *savoir se servir de sa tête* de la bonne.
C'est au service de ce projet que se met toute notre organisation scolaire dont vous trouverez le détail dans cette brochure. Un mode d'emploi qui ne doit pas nous empêcher de nous « servir de notre tête » tout au long de cette année scolaire que nous souhaitons à chacune et chacun pleine de progrès et de réussite !

Jean-Marc Dottrens
Directeur

*Référence : http://www.plandetudes.ch

Les classes

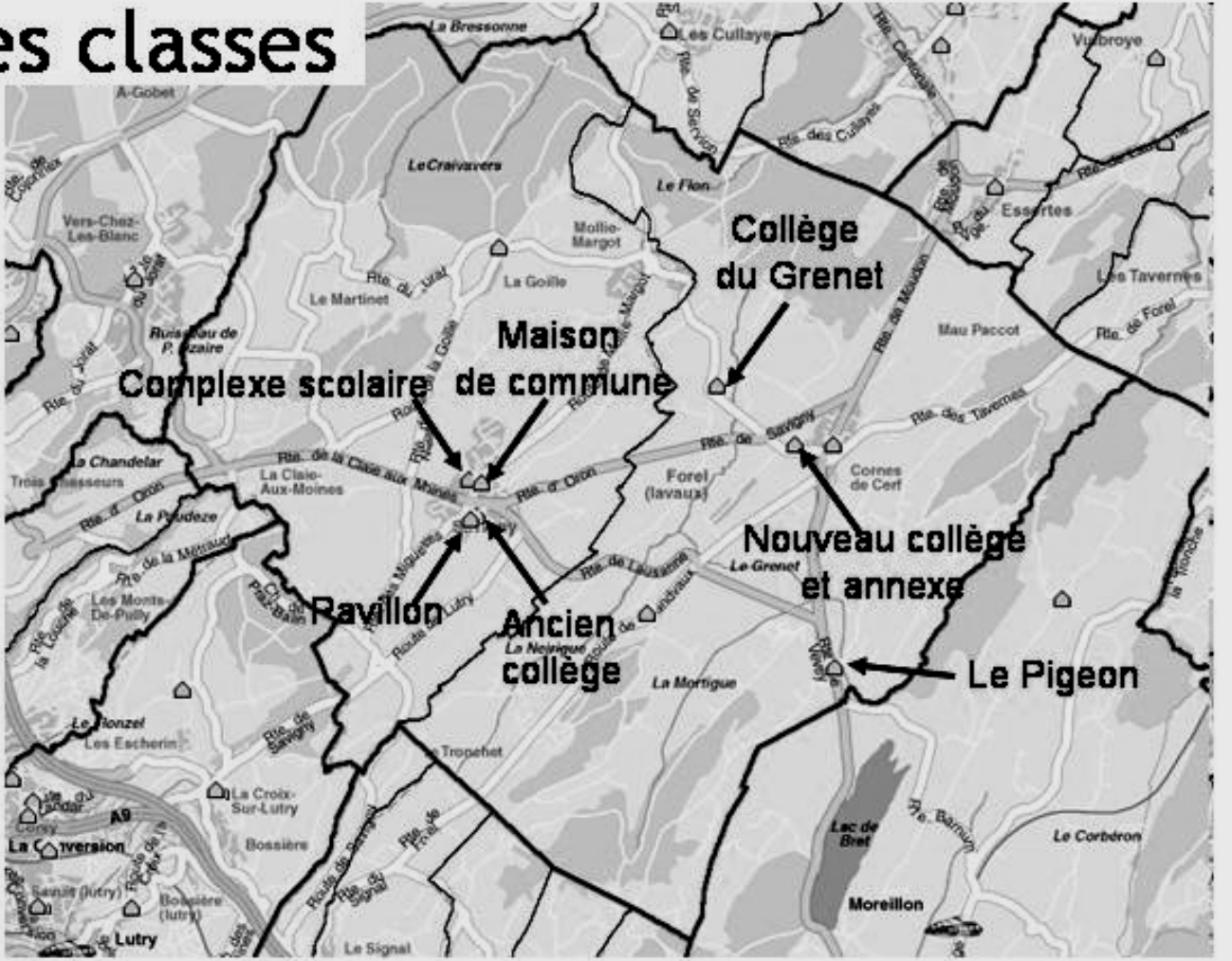
Collège du Grenet
Maison de commune
Complexe scolaire
Nouveau collège et annexe
Pavillon
Ancien collège
Le Pigeon
La Bressonne
Les Cullayes
Le Craivavers
Le Flon
Mollie-Margot
La Goille
Le Martinet
Mau Paccot
Les Tavernes
Essertes
Forel (lavaux)
Cornes de Cerf
La Claie-Aux-Moines
La Chandelar
La Pendeze
Le Grenet
La Mortigue
Tropenet
Les Monts-De-Pully
Le Flonzel
Les Escherin
La Croix-Sur-Lutry
Bossières
Lutry
Le Signal
Lac de Bret
Moreillon
Le Corbéron
Vuibroye

Rentrée, horaire et organisation des classes des cycles initial et primaires

Rentrée : CIN 1ère année : Le lundi 27 août 2012
Selon l'horaire normal du matin

CIN 2ème année : Le lundi 27 août 2012
Selon l'horaire de l'après-midi

Primaire : Le lundi 27 août 2012
Selon l'horaire normal du matin

Organisation du cycle initial :

CIN 1ère année : tous les matins et mardi ou jeudi après-midi
CIN 2ème année : tous les matins, lundi, vendredi et mardi ou jeudi après-midi
CIN 1ère et CIN 2ème année : mercredi tout le jour, congé !

Horaire : L'horaire de la classe sera, du lundi au vendredi, le suivant, selon les sites d'enseignement :

Savigny :
matin : de 8h 10 à 11h 30
après-midi : de 13h 30 à 15h 00

Forel :

Groupe scolaire :
matin : de 8h 25 à 11h 45
après-midi : de 13h 45 à 15h 15

Grenet :
matin : de 8h 25 à 11h 45
après-midi : de 13h 45 à 15 h 15

Pigeon :
matin : de 8h20 à 11h 40
après-midi: de 13h 40 à 15 h 10

Organisation des classes des cycles initial et primaires:

Classe	Maître(sse) de classe	Lieu d'enseignement
CIN/F1	Mmes M.-J. Pirat - N. Henry	Forel Groupe scolaire
CIN/F2	Mmes A.-C. Chaubert - N. Henry	Forel Groupe scolaire
CIN/S1	Mmes V. Spadanuda - V. Beutler	Pavillon Savigny
CIN/S2	Mmes M. Stettler - V. Beutler	Pavillon Savigny
CIN/S3	Mmes D. Jaquet - M. Feusier	Pavillon Savigny
CYP1/1 F1	Mme S. Schneider Lapaire	Forel Groupe scolaire
CYP1/1 S1	Mme L. Pinto Trancoso	Savigny Ancien Collège
CYP1/1 S2	Mmes E. Richard - S. Verrilli	Savigny Ancien Collège
CYP1/2 F1	Mme L. Noverraz	Forel le Pigeon
CYP1/2 F2	Mme G. Gilliéron	Forel Groupe scolaire
CYP1/2 S1	Mmes F. Isely - D. Indermühle	Savigny Ancien Collège
CYP2/1 F1	Mmes D. Thom - Y. Weisser	Forel Grenet
CYP2/1 S1	Mme C. Bula Boo	Savigny Ancien Collège
CYP2/1 S2	Mmes R. Hurdoyal - C. Suter	Savigny Maison de Commune
CYP2/2 F1	Mme V. Magri	Forel Grenet
CYP2/2 S1	Mme Chantal Ollyo	Savigny Ancien Collège
CYP2/2 S2	Mmes M. Biolley - M. Servet	Savigny Maison de Commune

Forel Groupe scolaire : 021 781 26 02
Forel le Pigeon : 021 781 26 52
Forel Grenet : 021 781 44 00
Pavillon Savigny : 021 781 33 06
Savigny Ancien Collège : 021 781 19 45
Savigny Maison de Commune : 021 557 17 93

DIRECTIVES DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE SAVIGNY-FOREL

POUR LES CYCLES INITIAL ET PRIMAIRES

PREAMBULE

Les présentes directives ont pour but de contribuer à la bonne marche de l'école et à son action formatrice. Elles visent à créer les meilleures relations possibles entre toutes les personnes travaillant à l'établissement primaire de Savigny-Forel, en rendant chacun conscient de ses devoirs et de ses droits, responsable de sa propre discipline et digne de la confiance de tous.

Toutes les personnes qui travaillent dans l'établissement se comportent de manière à créer, dans le respect mutuel, les relations humaines et les conditions de travail les meilleures. Tous les maîtres et tous les élèves collaborent à l'application des présentes directives.

1. COMPORTEMENT GENERAL

Les élèves ont une tenue et une conduite irréprochables tant à l'intérieur de l'établissement qu'au dehors, notamment dans les villages et les bus scolaires :

Tout déplacement pendant les heures d'école se fait sans bruit. Les élèves ôtent leur couvre-chef en entrant dans les bâtiments. Ils évitent bagarres et bousculades, s'abstiennent de courir, crier et siffler dans les couloirs.

Lorsque la classe reçoit un visiteur, les élèves l'accueillent poliment.

2. PARTICIPATION

Les élèves participent activement à la vie de l'école et à la marche de leur classe.

- Participation à la vie de l'établissement : Les élèves peuvent prendre des initiatives et faire entendre leur voix en s'adressant à

leur maître(sse) de classe.

- Participation à la vie de classe : Enseignants et élèves se rendent mutuellement attentifs à tout ce qui compromet le travail et la vie de la classe et envisagent ensemble comment améliorer la situation. Les élèves qui le souhaitent peuvent obtenir d'un de leurs enseignants un entretien personnel.

Les enseignants présentent à leur classe leurs objectifs et leur méthode.

Au moins une fois dans l'année, enseignants et élèves font ensemble le bilan de leurs activités.

Les modalités de la participation des élèves à la vie de la classe sont déterminées par les enseignants en fonction de l'âge et de la maturité des élèves.

3. ORDRE ET PROPRETE

Sous la responsabilité des enseignants, les élèves assurent l'ordre dans les salles. Ils effacent le tableau noir après chaque leçon, ferment les fenêtres, rangent leur place et veillent à maintenir la classe accueillante lorsqu'ils quittent la salle après la dernière leçon de la matinée ou de l'après-midi.

Tous les élèves contribuent à la propreté du bâtiment et des préaux en évitant de jeter des détritus par terre. Ils s'abstiennent de toute inscription sur le sol ou contre les murs. Les contrevenants devront participer au nettoyage du bâtiment et des préaux; le cas échéant, ils devront payer la remise en état des lieux.

La plus grande propreté doit régner dans les lavabos et les toilettes, où l'on ne s'attarde pas.

Les collations se consomment à l'extérieur des bâtiments.

4. FERMETURE DES CLASSES

Toutes les salles sont fermées à clé en fin de demi-journées.

5. MATERIEL

- Les élèves prêtent un soin tout particulier au matériel et au mobilier mis à leur disposition. Ils fourrent leurs effets et inscrivent leur nom au stylo bille en toutes lettres sur leurs livres, cahiers, classeurs, ainsi que sur tout leur matériel personnel en général.

- Les élèves apportent leur agenda à chaque leçon. La perte de celui-ci ou du carnet d'information devra être immédiatement annoncée par un mot écrit des parents au directeur.

- Les élèves ne prennent à l'école que le minimum nécessaire d'argent ou d'objets de valeur. L'établissement ne peut être rendu responsable des vols commis au détriment des élèves à l'école et dans toutes les activités scolaires.

- Les élèves sont responsables du matériel scolaire qui leur est confié. Ils ont le devoir d'annoncer immédiatement leurs dégâts à leur maître(sse) de classe et de les payer. Ils ne touchent pas aux appareils et aux effets personnels des enseignants et des camarades.

6. ABSENCES ET DEMANDES DE CONGÉ

L'école est obligatoire. Les parents sont responsables que leur enfant, dès lors qu'il est inscrit à l'école publique, fréquente régulièrement les cours.

- Pour les absences dues à la maladie ou à un accident, les parents avertiront de suite la maîtresse ou le maître de classe.

Si l'absence se prolonge au-delà d'une semaine, une déclaration médicale doit être produite.

Les enseignants peuvent exiger que les travaux manqués soient refaits.

- Les demandes de congé sont formulées par écrit par les parents ou par le représentant légal. Elles sont rédigées sur un formulaire prévu à cet effet, disponible auprès des maîtres(ses) de classe. Elles

leur sont ensuite remises par les parents au moins une semaine à l'avance, sauf en cas d'urgence, pour être transmises avec leur préavis à la direction.

Les rendez-vous chez le médecin, dès qu'ils sont fixés, sont signalés sans délai, à la maîtresse ou au maître de classe.

- Les parents ou le représentant légal sont tenus de donner connaissance au directeur de tout cas de maladie contagieuse survenant dans la famille.

- Au cas où un élève doit être dispensé d'une leçon d'éducation physique, il se présente à l'enseignant intéressé avec une excuse écrite. L'enseignant décide des mesures à prendre.

7. PONCTUALITE

Enseignants et élèves ont le devoir de respecter l'horaire journalier, aussi bien au début qu'à la fin des cours. L'enseignant donne le signal de la fin de la leçon, qui coïncidera autant que possible avec la sonnerie.

Avant et après les leçons de gymnastique, les maîtres laissent aux élèves le temps jugé nécessaire pour se changer et se doucher.

8. RECREATIONS

- Sauf autorisation, les élèves ne quittent pas l'enceinte scolaire pendant le temps d'école.

- Les élèves évacuent les bâtiments scolaires durant la récréation.

- Les jeux de balle ne sont pas autorisés à l'intérieur du bâtiment, ni dans les préaux couverts.

- Il est interdit d'apporter à l'école tout objet dangereux et de lancer tout projectile.

- Les récréations sont surveillées par les enseignants. Avec les élèves, ils veillent à garantir à chacun un espace de détente.

- Des directives particulières peuvent être édictées selon le lieu d'enseignement.

9. SANCTIONS

Tout élève sait que chaque intervenant (enseignant ou membre du personnel administratif) a autorité pour maintenir la discipline dans l'ensemble de l'Etablissement.

10. EFFETS PERSONNELS

L'usage des téléphones mobiles, lecteurs MP3 et autres appareils similaires n'est pas autorisé dans les bâtiments scolaires. Ils seront confisqués un certain temps la première fois, puis de manière prolongée en cas de récidive. L'école décline toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés à ces appareils.

Les planches à roulettes, patins à roulettes, rollers, et autres objets similaires ne sont pas autorisés dans les bâtiments, les préaux et les bus scolaires. Ils seront confisqués un certain temps la première fois, puis de manière prolongée en cas de récidive.

Les revues ou livres indécents, les objets bruyants ou dangereux et les produits nocifs sont strictement prohibés. Le cas échéant, ils seront saisis et remis aux parents des contrevenants.

Il va de soi que les animaux domestiques ne sont pas admis dans l'enceinte scolaire.

11. DIVERS

- A l'exception des cas d'urgence, les parents s'abstiennent d'interrompre les leçons et de téléphoner à un enseignant le soir tardivement ou le week-end.

- Les parents peuvent avoir un entretien avec un enseignant sur rendez-vous fixé directement et conjointement avec l'enseignant concerné.

- Dès l'entrée au premier cycle primaire, les parents prennent chaque semaine connaissance du contenu de l'agenda de leur enfant et l'attestent par leur signature.

Adresses utiles

DIRECTION DES ÉCOLES, SECRETARIAT	Rte de Mollie-Margot 7 1073 Savigny	
Heures d'ouverture	07h30 à 11h30, 14H00 à 16h30 Mercredi après-midi, fermé.	
Mail :	eps.savigny@vd.ch	
Téléphone:		021 557 17 80
DIRECTEUR M. Jean-Marc Dottrens		021 557 17 80
ORIENTATION PROF. Mardi matin Mme C. Buser-Wyser 1018 Lausanne	Complexe Savigny Rue Borde 3D	021 557 17 86 021 316 11 31
INFIRMIÈRE Mme Heiniger-Wassenberg	Complexe Savigny répondeur	021 557 17 85
LOGOPEDIE Mme L. Fagioli-Zanier	Rte de Mollie-Margot 1 1073 Savigny,	021 557 17 94
PSYCHOLOGUE Mme M. Rebetez Howald	Rte de Mollie-Margot 1 1073 Savigny,	021 557 17 95
PSYCHOMOTRICIENNE Mme C. Mellet-Pahud	Rte de Mollie-Margot 1 1073 Savigny,	021 557 17 96
BIBLIOTHÈQUE DE SAVIGNY-FOREL		
Mme F. Vermot	Rte Mollie-Margot 1 1073 Savigny,	021 781 07 60
Mail	bsf.savigny@bluewin.ch	

Vacances

2012-2013 : Rentrée des classes le lundi 27 août 2012
Début des cours le matin selon l'horaire normal
(sauf pour le CIN 2ème année : voir page 4)

Les dates des vacances pour la prochaine année scolaire sont les suivantes:

du ... , fin des cours,	**au... , début des cours ,**
Automne :	
Vendredi 12 octobre 2012	au lundi 29 octobre 2012
Hiver :	
Vendredi 21 décembre 2012	au lundi 7 janvier 2013
Février :	
Vendredi 15 février 2013	au lundi 25 février 2013
Printemps :	
Jeudi 28 mars 2013	au lundi 15 avril 2013
Ascension :	
Mercredi 8 mai 2013	au lundi 13 mai 2013
Eté :	
Vendredi 5 juillet 2013	au lundi 26 août 2013

Année scolaire 2013 - 2014

Automne :	
Vendredi 11 octobre 2013	au lundi 28 octobre 2013
Hiver :	
Vendredi 20 décembre 2013	au lundi 6 janvier 2014

Renseignements divers

Le Service Psychopédagogique (PPLS) de Savigny-Forel est composé d'une équipe où collaborent divers professionnels :

• une psychologue :	Mme M. Rebetez Howald
	☎021 557 17 95
• une logopédiste :	Mme L. Fagioli-Zanier
	☎021 557 17 94
• une psychomotricienne :	Mme C. Mellet-Pahud
	☎021 557 17 96

Il se situe : 1, route de Mollie-Margot, 1073 Savigny.

Il est à disposition :

• de tous les élèves (cycle initial, primaire et secondaire) scolarisés à Savigny et à Forel, ainsi que de leurs parents.

• de tous les intervenants professionnels des établissements scolaires de Savigny et de Forel qui souhaitent partager une réflexion à propos d'un élève et/ou échanger au sujet de situations qui les préoccupent.

Les prestations des PPLS sont les suivantes :

• offrir un lieu d'écoute et de soutien, ouvert aux élèves (enfants, adolescents) et à leur famille.

• effectuer des bilans, afin de mieux cerner les difficultés rencontrées et la façon dont elles sont vécues.

• de rechercher en collaboration avec toutes les personnes concernées les conditions propres à faciliter une évolution favorable et les mesures qui peuvent y contribuer.

• garantir la coordination d'un réseau autour de l'élève.

Remarques :

• toutes les consultations ont lieu à l'initiative des parents et enfants.

• un(e) adolescent(e) peut prendre l'initiative de contacter seul(e) le service.

Une préoccupation ? Où trouver la bonne réponse ?

DIRECTEUR
M. Jean-Marc Dottrens, est disponible sur rendez-vous,
021 557 17 80

SECRETARIAT
Est disponible pour toute question administrative
- Mme Corinne Rattin
- Mme Isabelle Piot

matin de 07h30 à 11h30, après-midi (sauf mercredi) de 14h00 à 16h30
021 557 17 80, Mail : eps.savigny@vd.ch

MUNICIPAUX DES ECOLES
Pour Forel : M. Olivier Kaeser, 021 781 17 54
Pour Savigny : Mme Chantal Weidmann-Yenny, cweidmannyenny@mail-box.ch
sont responsables localement :
- des transports scolaires
-de la prévention
- de l'application du règlement communal de police

TRANSPORTS SCOLAIRES
Responsable des transports scolaires : M. Roland Stehlin : 079 592 20 96
Mail : transports.scolaires@savigny.ch

INFIRMIERE SCOLAIRE
Mme Muriel Heiniger-Wassenberg, 021 557 17 85
a pour objectif de promouvoir la santé de l'élève dans son environnement par :
- des dépistages.
- de l'éducation à la santé
- de l'écoute, de l'information et du soutien.

SERVICE PSYCHOPEDAGOGIQUE
Voir page 14 de la plaquette
- est à la disposition des élèves et de leurs parents en cas de questionnements, et de soucis scolaires ou extrascolaires
- est également un partenaire des intervenants des écoles.

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE
Mme Cendrine Buser Wyser, mardi matin, 021 557 17 86
OCOSP 021 316 11 20
- est à la disposition des élèves et de leurs parents pour ce qui concerne l'orientation scolaire en fin de cycle transition
- aide les élèves à l'élaboration et à la réalisation d'un projet professionnel à l'issue de la scolarité obligatoire.

MEDIATRICE
Mme Nathalie Dind, 021 626 43 62
La médiatrice est à l'écoute des élèves et de tous les intervenants des classes primaires et secondaires de notre établissement scolaire.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE SAVIGNY-FOREL
APESF, Case postale 73, 1072 Forel (Lavaux). www.apesf.ch
Contact : admin@apesf.ch
- représente les intérêts des parents vis-à-vis de l'école et des autorités et les appuie dans leurs démarches
- se soucie d'améliorer la qualité de vie des élèves en proposant des mesures d'intérêt général.

ENVIRONNEMENT DIRECT DE LA CLASSE DE VOTRE ENFANT
Le maître ou la maîtresse de classe de votre enfant (ou éventuellement l'un des enseignants spécialistes) est l'interlocuteur à privilégier.
Référence : agenda de l'élève.

OBJETS TROUVES
S'adresser au concierge durant les heures d'ouverture des bâtiments

NOTES PERSONNELLES :
Tél. maître-sse de classe : _____
Divers : _____
Divers : _____

Détachable et le cas échéant à conserver en un lieu utile